

**AVIS DE CONCOURS EXTERNES SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT
D'un ouvrier principal de 2^{ème} classe**

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Commercy afin de pourvoir un poste vacant d'ouvrier principal de 2^{ème} classe exerçant les missions de chauffeur – accompagnateur pour les enfants et adolescents suivis au CAEP.

Article 2 : Les candidats devront être titulaires :

- D'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente ;
- D'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités ;
- D'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- D'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Article 3 : Les candidats au présent concours externe sur titres devront faire parvenir un dossier de candidature comprenant :

1. Une lettre de candidature ou de motivation précisant le nom, prénom, adresse complète ;
2. Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, le contenu et la durée des formations suivies ainsi que la durée et le descriptif des emplois occupés ;
3. Une copie d'un des diplômes cités à l'article 2 ci-dessus (l'original sera à présenter au service des ressources humaines lors de la nomination) ;
4. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

Article 4 : Les dossiers de candidatures devront être adressés à Madame la Directrice adjointe du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy - 1, rue Henri Garnier - 55200 COMMERCY, **au plus tard le Vendredi 24 Janvier 2025 à 17h00** cachet de la poste faisant foi ou tampon de réception si remise en main propre au secrétariat de direction. Au-delà de cette date, plus aucune candidature ne pourra être prise en compte.

Article 5 : La publication du présent avis de recrutement sera effectuée :

1. Par messagerie interne à tous les services de l'établissement ;
2. Sur le panneau réservé aux concours / recrutements au 1^{er} étage du bâtiment administratif ;
3. Sur le site internet de l'établissement ;
4. Au recueil des actes administratifs de la Meuse ;
5. Sur le site « Portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière ».

Article 6 : La Directrice adjointe arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 2 ci-dessus.


Article 7 : La sélection des candidats s'appuie sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du niveau de diplôme requis pour l'accès au corps des personnels ouvriers ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de chauffeur – accompagnateur pour les enfants et adolescents suivis au CAEP.

La liste des candidats définitivement admis est établie sur proposition du jury par ordre de mérite par la Directrice adjointe de l'établissement.

Article 8 : Le jury est composé d'au moins trois membres dont l'un est extérieur à l'établissement. Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature, le jury arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Fait à Commercy, le 22 novembre 2024.

 / Le Directeur par intérim,
Monsieur Arnaud WANNESTE
La Directrice adjointe,
Madame Stéphanie PERRON